



PROCÈS VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 12 décembre 2023 à 18 heures 45

Date de convocation : 05 décembre 2023

Président : M Eric Le Bour

Secrétaire de séance : Mme Magali Roué

Membres en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le mardi 12 décembre 2023 à 18 heures 45, sous la Présidence de M Eric Le Bour.

Etaient présents :

M Eric Le Bour, Mme Laurence Méar, Mme Claudie Péron, Mme Maïwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, Mme Evelyne André, Mme Mireille Guillou, M Christian Masson, Mme Magali Roué.

Absents excusés :

M François Roué, Mme Magalie Kersauzon, M. Yves Abiven.

La séance est ouverte à 18 heures 45.

Madame Laurence Méar, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale introduit la séance à 18h45 et Madame Magali Roué est désignée secrétaire de séance.

🌀 🌀 🌀

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 5 octobre 2023.

🌀 🌀 🌀

Transmission électronique des actes – Avenant n°1 pour l'extension à tous les actes et actes budgétaires

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser son Président à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat. Cet avenant étend le périmètre à tous les actes, et actes budgétaires.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer l'avenant n°1 ainsi que tous les avenants à venir.

🌀 🌀 🌀

Sortie de Mme Monique Le Duff

🌀 🌀 🌀

Aide financière - dossier n°2023-12.

Composition de la famille : deux adultes.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'étudier la demande de Madame T. qui sollicite une aide financière afin d'aider au règlement d'une dette d'électricité auprès d'Engie d'un montant de 1 025,91€. Après examen du dossier il apparaît que la dette réelle est de 675,91€.
Le Conseil Départemental sollicite l'aide du CCAS pour un montant de 200,00€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accorde l'attribution d'une aide financière d'un montant de 150,00€ correspondant à la prise en charge d'une partie de la dette d'électricité.
Le virement sera effectué auprès du fournisseur : Engie.



Aide financière - dossier n°2023-13.

Composition de la famille : un adulte et un enfant.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'étudier la demande de Madame K. qui sollicite une aide financière afin d'aider au règlement d'une facture du centre de Loisirs de Plouescat concernant le mois d'août 2023, pour un montant de 170,00€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accorde l'attribution d'une aide financière d'un montant de 170,00€ correspondant à la prise en charge de la facture du mois d'août du centre de loisirs de Plouescat dont la gestion est déléguée à l'association EPAL.
Le virement sera effectué auprès de l'association EPAL.



Retour de Mme Monique Le Duff et arrivée de Mme Magalie Kersauzon



Aide au permis.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°3-2022 en date du 8 février 2022.

Devant le peu de succès du dispositif, les membres du conseil d'administration souhaitent modifier l'aide aux jeunes Plouescatais en proposant une participation au financement du permis de conduire. Cette aide sera attribuée sur présentation et examen d'un dossier de motivation.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, autorise l'attribution, après examen du dossier de motivation déposé par le candidat, d'une aide d'un montant de 300,00€ pour les jeunes Plouescatais âgés de 16 à 21 ans ayant déjà obtenu le code de la route.

En contrepartie, le jeune s'engage à effectuer une mission de 15 heures de volontariat auprès d'une association Plouescataise, du service périscolaire de la commune, du CLSH, du LoKal et/ou du centre communal d'action sociale.

Le montant de l'aide sera versé en intégralité à l'auto-école auprès de laquelle le jeune est inscrit.
Ce dispositif s'applique jusqu'au 30 juin 2024.

Dans le dossier il sera désormais nécessaire de fournir un devis signé auprès d'une auto-école, et il ne sera plus demandé de fournir les ressources des parents (avis d'imposition et quotient familial)
Les membres du CA ont rappelé qu'ils seront présents pour accompagner les jeunes dans la mise en place des actions.



Questions informations diverses

Prêt d'honneur : les membres s'interrogent de l'absence de demandes.

Dispositif argent de poche « Gweneg in the pocket » : Plusieurs actions sont proposées : nettoyage du cimetière, aide à la collecte alimentaire, actions en lien avec la médiathèque / le loKal/l'écologie/l'action enfance jeunesse/ nettoyage des plages / ...

Après échanges, les membres souhaitent organiser une opération nettoyage de plages le samedi 9 mars, période de vacances scolaires, de 9h à 12h, les jeunes qui le souhaitent pourront s'inscrire et percevront une somme de 20€ à la fin de la matinée.

Il est demandé d'ouvrir une régie et de disposer d'un fond de caisse.

Fondation : Mme Geneviève Sabathé s'est rendue à une réunion de vie sociale à la Fondation car ils sollicitaient la présence d'un membre du CCAS. Elle a trouvé cette réunion très intéressante, les actions organisées pendant l'été 2023 ont été présentées, ainsi que l'arrivée du nouveau chien « Twitter » au foyer de vie. Une mutuelle est désormais proposée aux résidents, il s'agit de la mutuelle « Intégrance ».



La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,
Magali Roué

La Vice-Présidente,
Laurence Méar